



BORNE DE PUISAGE

Carte magnétique Charte d'Engagement de l'utilisateur

Je soussigné(e)

Demeurant.....

.....

Téléphone.....

Mail.....

Carte magnétique numéro.....

En tant qu'usager de la borne de puisage de la commune de Montesquieu-des-Albères, conformément aux dispositions de la délibération n°03-19.08.24, je m'engage à suivre les règles d'utilisation et de bonne conduite suivantes :

- Je suis un agriculteur ou un cotisant solidaire de la MSA, donc je peux obtenir une carte ;
- Je suis propriétaire de parcelles de terre sur la commune ou propriétaire d'ovins, bovins, caprins, porcins et équidés (fournir les justificatifs) ;
- Je ne dois pas transmettre la carte à une autre personne, elle est personnelle et incessible ;
- A partir de la seconde carte magnétique ou en cas de perte de la première, toute nouvelle carte sera facturée 50€ ;
- Le tarif du m³ consommé à est fixé à 4€ ;
- Je suivrai les recommandations explicitées sur les panneaux installés aux abords de la borne de puisage ;
- Je ne laverai pas et je ne rincerai pas mon matériel ou mon véhicule à partir de cette borne de puisage ;
- Je ne déposerai pas des produits de traitement ou je ne laisserai pas un emballage par terre ;
- Je signalerai immédiatement à la mairie tout dysfonctionnement de la borne ou de la carte magnétique.

Le non-respect de ces règles d'utilisation et de bonne conduite, entraînera de fait, la résiliation de l'utilisation de la carte par l'usager et donc de l'accès à la borne de puisage.

Carte remise le..... Charte signée le, A.....

Signature après la mention « Lu et approuvé » du signataire.